

LE SE-UNSA (SYNDICAT DES ENSEIGNANTS DE L'UNSA) A VU LE JOUR EN 1992. Il est présent, grâce à ses militantes et militants, sur tous les territoires, en Métropole et dans les territoires d'Outre-Mer. Il possède des élus à tous les échelons : ministériel, académique et départemental. Nos adhérents exercent aussi bien dans le 1^{er} que dans le 2nd degré (instituteurs; professeurs des écoles, des collèges, des lycées généraux, techniques et professionnels; CPE; Cop...).

Titulaires et non-titulaires, stagiaires, personnels détachés ou mis à disposition, actifs et retraités : tous ont leur place au SE-Unsa!

Notre identité

• Un syndicat intercatégoriel

À l'isolement catégoriel, au repli sur soi, nous préférons la cohérence de l'acte d'enseignement d'où le regroupement de tous les personnels au sein de notre syndicat.

• Un projet éducatif

Nous sommes le seul syndicat à proposer un projet éducatif cohérent, de la maternelle au lycée, afin d'instaurer la continuité éducative.

• Une approche réformiste combative

Dénoncer et lutter quand il le faut, mais aussi proposer, innover, construire et imaginer.

• Un syndicat autonome

Nous sommes totalement indépendants à l'égard des pouvoirs politiques, économiques et religieux.

• Choix d'un syndicalisme interprofessionnel avec l'Unsa Les personnels enseignants, d'éducation et d'orientation ne constituent pas une entité isolée, coupée du reste de la société.

Notre fédération: l'Unsa-Éducation

Composée de 23 syndicats nationaux, elle regroupe des personnels de l'Éducation nationale, de la Jeunesse et des Sports, de la Culture, de la Justice mais aussi des personnels de droit privé.

En savoir plus: www.unsa-education.org

Notre union: l'Unsa

L'Union nationale des syndicats autonomes (Unsa) est une organisation interprofessionnelle créée en 1993.

Elle syndique des salariés du public et du secteur privé. Ses objectifs :

- promouvoir un progrès social durable;
- défendre l'emploi et le Service public ;
- lutter contre toutes les formes d'exclusion;
- participer activement à la construction d'une Europe sociale.

Nos affiliations

- Membre du Comité national d'action laïque (Cnal). Les autres composantes sont l'Unsa-Éducation, la FCPE, la Ligue de l'enseignement, la Fédération nationale des DDEN.
- Membre de l'Esper (Économie sociale partenaire de l'école de la République), avec les organisations coopératives, mutualistes et associatives de l'Éducation nationale.
- L'Internationale de l'Éducation et au Comité syndical européen de l'Éducation.
- Nos adhérents retraités sont affiliés collectivement à la Fédération générale des retraités de la Fonction publique (FGR-FP).







Bâtir un système scolaire sans rupture

La scolarité doit se concevoir comme une suite d'apprentissages progressifs, sans rupture entre les différents niveaux de la scolarité (maternelle-élémentaire, école-collège, collège-lycée).

- Les liaisons entre les différents niveaux du système éducatif : elles doivent être systématiques, organisées et efficientes. Cette continuité éducative, qui reste à construire, demande de placer les apprentissages des élèves au cœur de notre enseignement.
- L'école maternelle : elle doit être reconnue comme la 1^{ère} étape du socle commun. Nous revendiquons le début de la scolarité obligatoire à 3 ans.



Rendre la scolarité plus cohérente

École/collège

Le socle commun est un enjeu majeur pour une société démocratique mais sa mise en œuvre est trop technocratique. Il est nécessaire de réviser les contenus d'enseignement, de mettre l'évaluation au service des apprentissages, de revoir l'organisation du temps de travail des élèves et d'exploiter d'autres moyens pédagogiques.

Lycée

Il doit s'organiser autour de deux voies de formation : - la voie professionnelle qui prépare principalement à des diplômes professionnels (CAP/BEP/Bac Pro/BTS/Licence pro) et à l'insertion directe ;

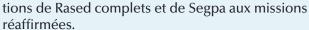
- la voie préparatoire à l'enseignement supérieur qui ne propose plus des séries cloisonnées mais qui offre des enseignements généraux et technologiques à tous les élèves, quel que soit leur parcours.



Se donner les moyens d'une école inclusive

Quelle que soit sa difficulté, chaque élève a droit aux aides nécessaires et adaptées durant le temps scolaire. Les enseignants doivent être formés à la prise en charge de la difficulté scolaire et à la scolarisation des élèves handicapés.

• Dans le cas de difficultés graves et durables, les élèves doivent bénéficier sans retard des interven-



• Pour les élèves handicapés, la loi de 2005 doit être appliquée et le droit à compensation doit être garanti, de façon équivalente sur tout le territoire, par l'attribution des moyens financiers et humains nécessaires.



Assurer des conditions de scolarisation de qualité

Effectife

Le SE-Unsa réclame 24 élèves par classe de la maternelle au lycée avec des adaptations :

- 20 élèves maximum par classe dans les établissements situés dans les territoires dont les populations ont des difficultés ;
- 10 élèves dans les Clis et les Ulis et 12 dans les Egpa;
- une limitation particulière dans les classes charnières Gs, CP, 6e, 2nde et dans les classes à cours multiples et 15 élèves maximum dans les sections de tout-petits.

Programmes

La cohérence des programmes doit être renforcée. Elle doit l'être déjà entre les différents niveaux du système éducatif en prenant en compte la continuité et la progressivité des apprentissages. Les programmes doivent permettre à chacun d'acquérir des connaissances mais aussi des compétences. Ils doivent consacrer une part importante à l'éducation artistique, l'EPS et à l'éducation scientifique et technique.

Rythmes scolaires

L'organisation et l'aménagement du temps scolaire doivent répondre à l'intérêt du jeune. L'année scolaire doit être réorganisée. Le calendrier scolaire doit tendre à respecter une alternance équilibrée de périodes de travail et de repos sur la base de deux semaines de vacances pour sept semaines de classe ainsi qu'une amplitude de zonage réduite. La durée hebdomadaire d'enseignement obligatoire, y compris toute forme d'aide individualisée, ne doit pas excéder 24 heures dans le 1er degré, 27 heures au collège et 30 heures au lycée.

Évaluation des élèves

L'évaluation doit être repensée. Elle doit être un outil au service des apprentissages et non un outil de sélection des élèves, des enseignants ou des établissements.





Pour la reconnaissance et le respect des personnels

Défendre notre métier et améliorer nos conditions de travail

Nous revendiquons l'unification progressive de l'ensemble des catégories d'enseignants et la construction d'un corps unique.

Temps de service

Nous sommes attachés à une définition hebdomadaire de nos services ainsi qu'à la liberté d'organisation du temps de travail. La charge de travail doit inclure les missions générales de l'enseignant tout autant que les conditions particulières d'exercice du métier ainsi que les fonctions exercées.

Nous demandons une reconnaissance de l'évolution du métier d'enseignant, de la charge de travail, des missions spécifiques et des conditions particulières d'exercice du métier.

Cela doit se traduire par une compensation horaire ou financière. Enfin, nous défendons l'égalisation des obligations de service pour tous les enseignants exerçant à un même niveau (école, collège, lycée).

Revalorisation

Le SE-Unsa réclame :

- la transformation des indemnités en bonifications indiciaires ou en améliorations de déroulement de carrière;
- une revalorisation annuelle du point d'indice au moins égale à l'inflation ;
- la création d'un douzième échelon, pour tous, en classe normale ;
- un élargissement de l'accès à la hors-classe.

Évaluation/Avancement

Le SE-Unsa défend :

- un système d'évaluation-notation lié à l'inspection pédagogique dans le 1^{er} degré et une évaluation qui prenne en compte les aspects pédagogiques et administratifs par les regards croisés des chefs d'établissement et inspecteurs dans le 2nd degré ;
- la prise en compte de l'ancienneté et de la valeur professionnelle ;
- une évaluation formative assortie d'une régularité d'inspection.

Bénéficier d'une formation professionnelle

Concours

Ils doivent être conservés et les épreuves se concevoir à partir d'un «référentiel métier».

Formation initiale

La formation initiale de tous les personnels enseignants, CPE et Cop est une nécessité pour la réussite des élèves et doit être une véritable formation d'adultes, en alternance, professionnelle et universitaire.

Formation continue

C'est une dimension obligatoire du métier d'enseignant. L'Éducation nationale doit en assurer le développement et l'accès à tous les personnels.

Enfin, la formation des enseignants tout au long de la vie doit être développée.

Avoir droit à une vraie GRH

Le SE-Unsa exige:

- une gestion de qualité des ressources humaines avec une politique globale de prévention, d'aide et de suivi des personnels tout au long de leur carrière;
- une dotation de postes afin de pouvoir solliciter des personnes ressources pour aider les enseignants en cas de besoin;
- un accès facilité à la médecine du travail pour assurer un suivi régulier des personnels ainsi qu'un contrôle des lieux et conditions d'exercice;
- un aménagement de la fin des carrières (mobilité professionnelle choisie, rétablissement de la CPA, allègements horaires...).

Accéder à une mobilité choisie

Le SE-Unsa revendique le droit à une mobilité choisie pour les personnels :

- transparence et équité dans les mutations ;
- possibilités d'évolution, de changement de carrière via la mise en œuvre effective du droit à formation (augmentation des possibilités de congés de formation, mise en place de passerelles vers d'autres ministères ou fonctions publiques, retour du congé mobilité).





LE SE-UNSA RÉAFFIRME SON ATTACHEMENT AU SERVICE PUBLIC d'Éducation nationale, laïque et gratuit. Il demande que soient étendus sur l'ensemble du territoire les financements publics pour assurer la gratuité effective de la scolarité à tous les niveaux, dans tout le système éducatif.



Soutenir l'École de la République face à la dérégulation

L'État doit conforter la place et le rôle de l'Éducation nationale et non exacerber la concurrence voire encourager les marchands d'écoles.

La loi Carle doit être abrogée et le principe du financement public des écoles privées remis en question. Nous voulons une École où la laïcité est garantie pour que l'esprit critique des jeunes puisse s'aiguiser en toute liberté.



Donner des moyens à l'École

Le SE-Unsa réclame que l'Éducation soit la priorité d'investissement de l'État.

Pour contribuer efficacement à la réduction des inégalités, la Nation doit allouer davantage de moyens de la maternelle jusqu'au terme de la

scolarité obligatoire ; c'est en effet dans ce cadre que les apprentissages fondamentaux, en référence au socle commun, doivent être réalisés par l'ensemble d'une classe d'âge.

Il faut mettre en œuvre une véritable politique de l'Éducation prioritaire, se traduisant par des investissements massifs. La qualité de l'offre éducative, dans les établissements les plus défavorisés, doit être renforcée.



Investir dans l'avenir et faire confiance à la jeunesse

Le Service public d'éducation doit avoir les moyens de conduire toute une génération à une qualification. Nous devons briser le cercle de l'élitisme et offrir une allocation d'autonomie aux jeunes majeurs.



Pour un Service public au cœur d'une société solidaire

Les services publics sont facteurs de cohésion sociale, de réduction des inégalités et de solidarité entre les citoyens. Un «socle commun» de services garantis doit être défini.